ABONNE ENT

00

3

CO

# L'ELE SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne.. » 20 Réclames, — .. » 30

Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. Un trimestre commencé sera dû.

## BURBAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR ||

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

# L'échine de M. le Préset

Il parait qu'une délégation (?) de la Commission du travail (encore plus ??) opère présentement — en quel nom et à quel titre? diverses enquêtes dans les centres miniers. Elle a visité, dit-on, le département de Saôneet-Loire, et nous ignorons encore le résultat de ses investigations. A l'heure actuelle, les sous-commissaires travaillent dans le Pas-de-Calais. Cette délégation est, vous le devinez d'avance, composée de MM. Mesureur, Lavy, Jaurès, et de quatre auxiliaires sans notoriété auxquels se sont joints, de leur propre autorité, MM. Basly et Lamendin. Elle trousse rapidement sa besogne, cette bande d'enquèteurs : en trois heures, ils ont entendu les ingénieurs, les délégués des ouvriers et les représentants des syndicats.

Pas grand dégât pour l'instant. Mais voici où commence le chiendent.

A la gare d'Arras, M. le Préfet du Pas-de-Calais s'est imaginé de venir « officiellement » saluer MM. les membres de la sous-commission et, par extension, MM. Lamendin et Basly. On ne dit pas que le trop aimable fontionnaire portât l'uniforme et arborât le claque et l'épée. Il n'en est pas moins in léniable qu'il a rendu aux excursionnistes les honneurs officiels.

Etrange, cette courbette! Ou objectera, évidemment, que M. le Préset ne s'est pas « amené » à la gare pour honorer, personnellement, MM. Lavy, Jaurès, Mesureur et leurs acolytes improvisés, mais simplement pour témoigner de sa déférence envers un être abstrait, une fiction parlementaire, « la délégation de la Chambre ». Subterfuge défectueux. Le public ne coupe ni dans les abstractions ni dans les fictions, qu'elles soient parlementaires ou non. Quand il voit un préfet, un représentant da goavernemeat, plier l'échine - avec ou saus ciaque, avec on sans brette - devant MM. Jourès, Mesureur, Lavy et leur dérivés, il a le droit et le devoir de se demander si le fon. tionnaire en question n'a point reçu, dudit gouvernement, injonction secrète, dans un but que nous n'osons pas approfondir, de présenter les armes aux pasteurs de la Révolu-

Nous espérons que M. le ministre de l'intérieur va enrayer illico ces bizarres aplatissements

## Chambre des Députés

Séance du samedi 6 avril 1895

M. André Lebon, ministre du Commerce et de l'Industrie, dépose un projet de loi tendant à modifier l'article 22 de la loi du 44 août 4883 concernant l'exportation des armes et munitions de guerre.

Le projet de loi est adopté.

M. le ministre de la guerre dépose un projet de loi urgent ayant pour objet d'ouvrir au ministre de la guerre, sur l'exercice 1895, un crédit extraordinaire de 2,750,119 fr. 75 relatif au démantèlement de places fortes et portant annulation de 1,639,980 fr. non employés en 1894 sur crédits ayant le même objet.

L'urgence est déclarée et la discussion immédiate admise; mais le vote de l'ensemble du projet est reporté à aujourd'hui. La Chambre est ensuite saisie d'un projet de crédit pour la préparation et la vente du sérum thérapeutique (4).

M. Chassaing s'oppose à la discussion immédiate parce qu'il y a des amendements à présenter.

M. Leygues, ministre de l'intérieur, répond qu'il y a urgence. C'est pour mettre fin à un trafic infame qui se fait maintenant sur le sérum.

On vend maintenant pour du vrai sérum des tubes de sang corrompu pris dans les abattoirs. Il est nécessaire d'enrayer cet abominable commerce.

L'urgence est déclarée et la Chambre décide, par 473 voix contre 48, de discuter immédiatement le crédit proposé.

Après une antre discussion, à la majorité de 516 voix contre 2, l'ensemble du projet de loi est adopté.

Aujourd'hui, à 2 heures, séance publique.

## Les embarras de Madagascar

Nous avons déjà dit que l'installation des divers services de débarquement à Majunga était très défectueuse. Rien n'avait été préparé quand les premières troupes sont arrivées.

Voici quelques passages d'une correspondance qui insiste sur la situation à Majunga :

- « Rien à peu près n'a encore été fait; il n'existe ni abris, ni baraquements; les derniers arrivants n'ont trouvé aucune installation pour les recevoir et ont été obligés de démolir des paillottes indigènes pour fabriquer avec leurs débris de longs haugars sous lesquels ils se sont couchès sur le sable.
- » Le Shamrock, qui avait à son bord 900 hommes, n'a pu en débarquer qu'une partie et fonce a été de laisser le surplus sur le bâtiment, fante d'abri à le re donner à terre.
- » Il faut espèrer que l'activité du général Malzinger, arrivé par ce même bateau, remédiera rapidement à ce mauvais état de choses.
- » Depuis le bombardement de la place on n'y trouve plus de main-d'œuvre indigène; toute la population malgache a regagné l'intérieur. Nos soldats ont donc dû se mettre à la besogne pour construire la route qui relie la mer à l'ancien Roya (citadelle), commencer le warf, etc., etc. Il n'y a, en effet, à Majunga pas plus qu'à Tamatave, aucun moyen de débarquement pour le matériel et les marchandises qu'apporte chaque navire; seuls, deux vieux chalands ayant appartenu à la graineterie française de Diégo, et qui ont été réquisitionnès, font le service.
- » Le *Djemnah* en a porté d'autres ; mais, vu l'impossibilité de les débarquer, force a été de les rapporter à Nossi-Bé.
- » Le ravitaillement de la place est des plus difficiles; les Hovas, fidèles en cela à leur tactique, ont fait le vide à une grande distance autour d'elle. On est obligé de s'approvisionner au loin par mer.
- » Des reconnaissances ont été faites dans le fond de la rade et quelques fortins, celui d'Ambohltromby entre autres, ont été détruits sans résistance sérieuse.
- » D'après les on-dit, les Malgaches se re-

(1) Nous donnerons, demain, le texte de cette loi, texte trop long pour que nous le publions aujourd'hui.

tranchent solidement dans le haut de la rivière qu'ils essaieraient même d'obstruer. Ils seraient aidés en cela par un officier anglais, le capitaine Graal.

▶ A Nossi-Cumba, on a commencé la construction de l'hôpital d'évacuation, qui sera situé à 300 mètres d'altitude ; la route le reliant à la mer est presque terminée.»

#### Tout comme «cheux» nous!

Voici ce qui s'est passé, le 4 avril, à la Chambre des représentants Belges :

Un incident, très vif, a été l'épilogue de la séance. Tout à la fin de cette séance, M. A. Defuisseaux ayant traité de tartuse M. Helleputte, celui-ci s'était écrié: «Du moment que l'interruption vient de M. Alfred Desuisseaux, je n'y réponds pas.» La séance levée, M. A. Desuisseaux abordait M. Helleputte, qui était entouré d'un groupe d'amis: « Monsieur, lui dit-il, vous êtes un làche, et je vous soufflete.» Làdessus, M. de Rouillé s'interpose, déclarant que toute la droite sait cause commune avec le député de Maesyck. «Eh bien! alors, intervient M. Roger, vous êtes un lâche aussi! » Il a fallu que les huissiers missent sin à cette altercation.

Actuellement tout est arrangé. M. Helleputte a mis deux de ses amis en rapport avec deux amis de M. A. Defuisseaux et les quatre témoins ont décidé, d'un commun accord, que l'incident serait bissé aux Annales parlementaires

Ne se croirait-on pas absolument au Palais-Bourbon?

#### TROP DE POLITESSE

Il v a quelques jours, le capitaine Court, de la rifle brigade, était autorisé à « visiter » en détail le camp de Sathonay, à tout voir, à tout inspecter à son aise.

Peut-être n'a-t-il pas appris grand chose qu'il ne sût déjà; mais ou a fort remarqué à Lyon la faveur exceptionnelle dont cet officier anglais était l'objet alors que les simples Français étaient rigoureusement éloignés du camp.

Voici qu'un journal du matin annonce l'autorisation donnée à M. le capitaine Egerton, l'attaché naval à l'ambassade d'Angleterre, de « visiter » en détail l'arsenal de Toulon.

Cet officier anglais aurait ressenti tout à coup l'envie de voir ce qui se passait dans l'arsenal et son désir a été considéré comme un ordre.

C'est bien d'accorder de pareilles autorisations aux officiers anglais, mais nous réclamons pour les clients de l'agence Cook, qui se recommandent d'eux-mêmes aux faveurs officielles.

#### Reconnaissance d'un Socialiste!

- « Je lis dans votre journal qu'un M. Chauvière a voté l'impôt de 0 fr. 50 contre les Congrégations religieuses. N'y a-t-il pas erreur?
- » Est-ce bien M. Chauvière, conseiller municipal de Paris? Si c'est celui-ci, cela a lieu de m'étonner, parce que, orphelin de bonne heure, il a été recueilli, étant tont petit, par les religieuses de Renaix (Belgique), où il a

laissé de bons souvenirs. La supérieure, qui l'aimait beaucoup, parce qu'il était intelligent et sage, existait encore, il y a 18 mois, et était toujours dans le même couvent.

- » Ce sont ces mêmes Sœurs qui l'ont élevé, instruit, nourri, etc....
- » Veuillez agréer, etc. »

C'est dans ce couvent qu'il a appris à lire gratuitement, bien entendu. Il se venge.

## **INFORMATIONS**

#### Le record de l'insanité

- M. le Maire de Roubaix vient de prendre l'arrèté suivant, concernant le transport du viatique:
- « Nous, maire de la ville de Roubaix, vu l'article 45 de la loi du 49 germinal de l'an X, vu les articles 94 et 97 de la loi municipale du 5 avril 1884;
- » Attendu que l'arrêté municipal du 25 juin 1881 relatif à l'interdiction des processions est muet quant au transport du viatique, que, par conséquent, il y a lieu de le compléter;
- De Considérant que le transport du viatique à domicile par un prêtre revêtu d'habits sacerdotaux et précédé d'un porteur de lanterne agitant une sonnette a pour grave inconvénient d'effrayer les habitants qui se rendent compte de l'importance de la mortalité par cette cérémonie religieuse extérieure;
- » Arrètons: Le transport du viatique dans les conditions ci-dessus rappelées est interdit sur le territoire de la ville de Roubaix.»

Il faudra le semer, ce maire-là, pour en obtenir de la graine!

#### Entrée à la Grande Chartrense

M. le vicomte d'Arjuzon, ancien officier de cuirassiers, vient d'entrer à la Grande Chartreuse.

En 1870-71, M. d'Arjuzon comman lait les mobilisés de l'Eure.

#### Les épidémies dans l'armée

Une épidémie de grippe infectieuse ou influenza vient de se déclarer dans le 118e régiment d'infanterie à Quimper.

Il y a déjà plus de cinquante cas, mais on ne compte qu'un seul décès.

#### La mise en accusation du ministre Raynal

La commission de la Chambre, présidée par M. Clausel de Coussergues, a été appelée à résoudre la question à elle posée par les termes mêmes du mandat qu'elle avait reçu : « Y a-t-il lieu de mettre en accusation M. Raynal, ancien ministre des travaux publics? »

A l'unanimité, la commission s'est prononcée pour la négative.

#### Le nouvel emprunt de la Ville de Paris

La commission du Conseil municipal qui étudie la proposition de M. Baudin sur le mode d'émission de l'emprunt de 117,500,000 francs, s'est réunie à l'Hôtel de Ville et a approuvé le rapport qui lui a été présenté sur cette proposition qui consiste à émettre l'emprunt sur les guichets de la Ville.

## Les sapeurs-pompiers

La Commission d'assurance et de prévoyance sociales de la Chambre a adopté, à l'unanimité, le principe de la proposition de M. Alexandre Bérard, député de l'Ain, membre de l'Association pour les réformes républicaines, tendant à frapper d'une taxe de 1 0/0 les primes touchées par les Compagnies d'assurances, dans le but de constituer des Caisses de retraites et de seçours pour les sapeurs-pompiers.

#### Les prêts hypothécaires

La Commission chargée d'examiner les prêts hypothécaires de l'agriculture a adopté en principe la proposition de M. Codet, qui facilite le recours à l'hypothèque, pour les agriculteurs, en en réduisant les frais.

#### L'extradition de Portalis

Buenos-Ayres, 6 avril. — La légation de France a réclamé l'extradition de Portalis.

Le gouvernement de la République argentine a trouvé insuffisants les documents fournis et en a réclamé d'autres.

#### Les Anglais à Madagascar

On avait annoncé que plusieurs Anglais étaient allés à Madagascar pour aider ces bons Malgaches à nous battre.

Le Mémorial diplomatique précise:

« On estime environ à 350 le nombre d'Anglais qui sont partis il y a cinq mois à Madagascar pour y prendre du service. Quelquesuns sont des officiers en retraite: presque tous sont inscrits dans les régiments de volontaires anglais. »

Quel sera le sort de ces forbans, s'ils sont pris?

Un drame à la caserne

Vendredi, dans la caserne de la Part-Dieu, à Lyon, au cours d'une altercation, le cavalier Bonafour, du 10° cuirassiers, souffleta son brigadier.

Arrèté aussitôt, il fut mis en cellule pour y attendre sa comparution devant le conseil de guerre. Le lendemain, lorsqu'on alla le chercher, on le trouva pendu avec sa cravate à un des barreaux.

#### Terrible accident a Oran

Oran, le 6 avril. — Un accident dont les suites ont été lamentables s'est produit hier matin, à neuf heures, à Géryville.

Une meule de fourrages s'est éboulée, au parc de fourrages, ensevelissant ouze soldats en corvée.

Six morts ont été retirés. Un soldat a été blessé grièvement. Les quatre autres ont reçu des contusions.

#### Les policiers turcs

Constantinople, 7 avril. — Mercredi soir, après l'arrivée du courrier d'Europe, cinq agents de police sccrète entraînèrent de force vers la douane le facteur français et le facteur allemand. Ils enlevèrent au facteur allemand deux lettres chargées et une lettre au facteur français, sous prétexte de contrebande.

Les ambassades vont réclamer énergiquement.

#### REVUE HEBDOMADAIRE

6 avril 1895.

La liquidation a été assez mouvementée, il ne pouvait guére en être autrement après la réaction qui à la fin du mois dernier avait atteint certaines valeurs.

La tendance paraît actnellement plus ferme, les acheteurs qui n'ont pu maintenir leurs positions ont disparu; on peut croire le terrain déblayé et les conditions assez propices, sinon pour une reprise tout au moins pour le maintien des cours.

Le 3 0/0 a peu varié : nous le retrouvons à 403.40.

Sur nos rentes il n'y a pas à prévoir de gros mouvements.

Semaine favorable aux sociétés de crédit.

Le Crédit Foncier s'est avancé à 917.50. Le dividende à été fixé à 44 fr. On dit que l'émission des obligations foncières aura lieu à la fin du mois.

L'assemblée générale du Crédit Lyonnais a eu lieu à Lyon le 3 avril. Toutes les propositions du conseil ont été votées à l'unanimité et le dividende de l'exercice 1894 a été fixé à 30.50, dont 12 fr. 50 ont été payés par anticipation le 25 mars dernier et 18 fr. seront payés le 25 septembre prochain.

La Société Générale, sur laquelle on vient de détacher un coupon de 6.25, se retrouve à 493.75. En raison du développement de ses affaires, elle a créé deux nouveaux sous-directeurs.

Le Comptoir national d'Escompte qui développe tous les jours ses agences et en bonnes tendances.

La spéculation s'est calmée sur nos grands chemins, ce qui n'est pas fait pour déplaire aux porteurs de titre. Le Suez est ferme à 3,432,50. Les porteurs ne doivent pas vendre.

L'Italien s'inscrit à 88.55.

L'Extérieure après avoir sensiblement faiblitend à reprendre.

On a détaché sur ce fonds un coupon de 1 fr. qui lui redonnera de l'élasticité.

Un peu de lourdeur sans motifs autre qu'un besoin d'allégement sur les valeurs ottomanes.

Les autres fonds sont fermes sans grandes variations.

En Banque, l'action Big Blow Gold est à 32.25.

Le Bon foncier de la Gulf-Lands se traite de 32.25 à 28.75.

L'action des grandes Fabriques de papier vaut 103.75.

Au comptant, l'action des Charbonnages de Sosnowice est à 840.

On estime que le dividende de ce Charbonnage atteindra 40 fr: pour l'exercice en cours, la production dépassant déjà une moyenne annuelle de 1,200,000 tonnes.

# CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

#### Emprunt du département de Maine-et-Loire

Extrait du Journal officiel du 6 avril :

« Art. 4°. — Le département de Maine-et-Loire est autorisé, conformément à la demande que le Conse.l général en a faite, à emprunter, à un taux d'intérêt qui ne pourra dépasser 3.85 0/0, une somme de 2,847,000 fr. remboursable en trente ans à partir de 4896 et applicable aux dépenses d'établissement du chemin de fer d'intérêt local de Nantes à Cholet, avec embranchement de Beaupréau à Chalonnes, déclaré d'utilité publique par la loi du 9 août 1894.

» Cet emprunt pourra être réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou de la Société du Crédit foncier de France.

» Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer de gré à gré seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur.

» Art. 2. — Le département de Maine-el-Loire est également autorisé, conformément à la demande que le Conseil général en a faite, à s'imposer extraordinairement, pendant trente ans à partir de 1896, d'un centime additionnel au principal des quatre contributions directes, pour en affecter le produit, concurremment avec un prélèvement sur le produit des centimes extraordinaires perçus chaque année, en vertu de la loi de finances:

» 1° Au service des intérêts et au remboursement de l'emprunt de 2,817,000 fr. autorisé par l'article 1° ci-dessus;

» 2º A l'exécution des engagements pris par le département envers la compagnie concessionnaire du chemin de fer d'intérêt local de Nantes à Cholet, avec embranchement de Beaupréau à Chalonnes, conformément à l'article 5 de la convention annexée à la loi du 9 août 1894.

» Cette imposition sera recouvrée indépendamment des centimes extraordinaires dont le maximum est fixé chaque année par la loi de finances, en exécution de la loi du 40 août 1871. »

#### Élections aux Consells généraux et aux Consells d'arrondissement

Le gouvernement a fixé du 15 juillet an 40 août les élections pour le renouvellement de la deuxième série des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement.

Une décision du ministre de la guerre fait connaître au service du recrutement et aux états-majors de corps d'armée qu'aucune convocation de réservistes ne devra s'effectuer pendant cette période.

#### SAUMUR

#### L'Assemblée des Récollets

Même foule, même bruit, mêmes attractions que les années précédentes, sur la place des Récollets. Les nuages de Damoclès amoncelés sur toutes ces têtes fraîchement et clairement coiffées ont passé sans causer le moindre effroi, ni la moindre envie de battre en retraite. La musique de l'école mutuelle a exècuté son programme à l'heure dite et avec le même succès.

Notre magnifique Jardin des Plantes, tou-

jours coquet, a fait une fois de plus l'admiration annuelle des Saumurois, et les moulins à vent, industrie spéciale et encombrante, tournaient avec une vitesse vertigineuse...

Il nous semble qu'il y avait moins de danses que l'année dernière; mais, par contre, on a « patiné » affreusement dans la boue qu'une multitude de pieds délayait sans cesse.

Bonne journée, en somme, pour les enfants, leur parents, et les nombreux camelots.

#### Cheval emballé

Samedi, vers 2 heures 1/2, un cheval, appartenant à M. de Guise, capitaine instructeur à l'École de cavalerie, s'est emballe rue d'Orléans. Il a été arrêté place Maupassant par le cavalier Alfred Farcy, de la 5° compagnie de remonte.

Ce cavalier, qui avait saisi le caveçon de la bête, a pu s'en rendre maître après avoir été traîné une trentaine de mètres, sans aucun accident.

## Station Téléphonique de Saumur

M. de Grandmaison a reçu de M. le Directeur général des Postes et Télégraphes la lettre suivante:

« Monsieur le Député,

» Vous avez bien voulu me transmettre l'extrait d'une délibération par laquelle la Chambre Cousultative des Arts et Manufactures de Saumur a émis le vœu que l'unité de conversation téléphonique entre cette ville et Paris, actuellement fixée à 2 fr., fut réduite à 1 fr. 50 centimes.

» Cette assemblée base sa demande sur ce fait que la taxe de 2 fr. 50 appliquée à l'origine aux communications Paris-Nantes aurait été abaissée à 2 fr., bien que la distance séparant ces denx villes excédat 400 kilomé-

tres.

» Au début, la longueur de la ligne Paris-Nantes était en effet de 403 k. 241, et la taxe correspondante de 2 fr. 50. Mais, à l'occasion d'nne révision technique de la partie aérienne de ce circuit et de remaniements d'ordre général exécutés dans le voisinage de Paris, diverses rectifications ont été apportées au tracé primitif et la distance effective entre ces deux centres n'est plus en réalité que de 399 k. 865, ce qui a permis d'abaisser la taxe de 2 fr. 50 à 2 fr., conformément aux dispositions mêmes du décret du 19 octobre 1889.

» Les informations recueillies à cet égard par la Chambre Consultative de Saumur étaient donc incomplètes, et il n'a été fait, pour Nantes, aucune exception dans l'application du décret sus-visé, auquel il n'appartient pas à l'administration de déroger.

a La longueur réelle du circuit de Saumur à Tours est de 64 k. 277. Celle de Paris à Tours atteint 246 k. 037. Le développement total des fils sur lequel doit ètre calculée la taxe est

donc de 310 k. 334.

» La fraction excédant 300 kil. dépasse beaucoup celle de 1 0/0 qui, par toterance, n'est pas comptée. A raison de 0 fr. 50 centimes par 100 kilomètres ou fraction de 100 kilomètres, la taxe des conversations échangées entre Paris et Saumur e t, par suite, de 2 fr.

» Il n'est pas possible de donner satisfaction

Feuilleton de «l'Echo Saumurois •

# AU MOULIN

Quand elle s'assit à table auprès de son mari, Man' nou fondit en larmes. Tout le monde s'empressa de la consoler, de la remonter.

— Ne concevez pas d'inquiétude, dit-elle, c'est nerveux. Je me sens tellement heureuse que le contentement m'oppresse et, si je ne pleurais un peu, j'étousserais. Baptiste, mon cher mari, vous ne m'en voudrez pas de cette faiblesse? Et vous, parents, soyez indulgents; je tiens si fort à bien mériter de vous.

— Merci, notre fille, répondit le papa Morel, vous faites trois heureux. Mais, en aimant le garçon de toutes vos forces, j'espère que vous garderez, dans votre affection, un petit coin pour les vieux.

- Oh oui, père, au moins la moitié.

— Nous n'en demandons pas tant, ma bonne Périne. Songez que vous devez conserver une belle part de votre amour à nos futurs petitsenfants; et, sur ce point, tàchez de ue point vous attarder plus que de raison.

» tion.... Et après ??? »

Pendant cet amical dialogue, inintelligible pour elle, Mile Andrée creusait et retournait cette pensée : « Si nonrrice pleure soi-disant » de joie au début de son mariage, que fera-» t-elle quand le chagrin viendra? Est-ce tout » le bonheur que procure le mariage? Des » sanglots d'abord pour témoigner la satisfac-

Un instant de silence lui permit d'insinuer tout bas cette question à Nourrice :

— Pourquoi dis-tn « vous » à Baptiste? Cela ne se fait pas.

 Parce que, si j'étais hier la maîtresse,
 Baptiste est le maître aujourd'hui, et que je dois, la première, l'exemple de respect envers lui.

Le grand jour sonna. Dès six heures du matin, Tranquille, François, Joseph, Auguste, torse et pieds nus. l'« embrouille » aux hanches, dégringolaient dans la rivière liserée au bord d'une guipure de glace. Et, en avant le savon noir, en avant les bouchons de paille! Ils s'étrillent, ils se râtissent, ils s'éraflent la peau; on eût juré des tomates humaines. Dans la grande chambre coupée en deux par un ri-

deau, Périne s'est attribuée un compartiment. Mme d'Avrolles, Mme de Nesves et Andrée occupent le second : à la guerre comme à la guerre l'Notre toilette bâclée, nous descendons au rez-de-chaussée pour recevoir la centaine d'invités, parents de Grand-Claude et des Morel, clients principaux de Man' nou. Entre parenthèse, M. de Monteux, officiellement convié, ne daigna ni se montrer ni s'excuser, malgre la présence de Mºº la marquise d'Avrolles pour laquelle il affichait une si haute estime. M® d'Avrolles déploya une amabilité, un bonhomie qu'on n'eût jamais attendues d'elle; la meunière l'avait en effet, par slatterie, priée de la suppléer dans les capitales fonctions de la réception. Baptiste et Grand-Claude, majestueux cumme des députés en gésine d'un ministère, répondaient d'une poignée de main substantielle aux félicitations des arrivants. Installé depuis huit heures, M. Leroux ne cessait de créceller : « Dépêchons-nous, sacredié! Il est dix heures moins vingt; la mairie est déjà sous les armes. Pressez-vous, les femmes! » D'impatience, Blanchette déchirait ses jaconas : Simonne et Jeannille, étourdies d'orgueil, dansaient devant leurs accoutrements neuls ou s'arrachaient les cheveux, ne sachaat par quel

bout inaugurer leur embellissement. Enfin, arrive Nourrice, toute en soie noire, son bonnet de Malines à fond plat et tuyauté ceint, au-dessus de la ruche, d'un large rideau vert d'eau pale - couleur d'espérance - noué à la façon des Alsaciennes; aux oreilles les perles données par Mº de Nesves; au col, la chainette d'or mince comme un fil retenant la petite montre plate en or, cadeau de Moo d'Avrolles. Périne désirait ne se parer d'ancun bijou, hormis les perles de Mme de Nesves. Baptiste insista pour qu'elle arborât la montre de la marquise, en vue d'honorer la donatrice et surtout d'avoir la paix. A la mairie, rien d'extraordinaire, sanf l'allocution très rabelaisienne de M. Leroux et un fort « pinçon » de révolte estampillé par Blanchette sur le bras de Grand-Claude, lorsque le magistrat lut l'article spécifiant que « la femme doit obéissance au mari ». A l'église, l'abbé Boileau officia, moitié figue moitié raisin, et retint, par un longissime prêche assommant de sécheresse, la noce pressée de manier la fourchette. Bref, on regagna le moulin où le couvert était dressé.

(A suivre.)

A. M.

Reproduction interdite.

au désir que vous avez exprimé de voir réduire cette taxe à 4 fr. 50 centimes.

» En ce qui concerne la question du résean à créer à Saumur, je m'empresse de vous informer que mon administration a pu, conformément à votre désir, réduire à 7,000 fr. le montant de l'avance nécessaire. Un projet de convention établi sur cette base sera incessamment soumis par les soins du Directeur des Postes et des Télégraphes de Maine-et-Loire au maire de Saumur, et dès que ce magistrat l'aura revêtue de sa signature, je prescrirai toutes mesures utiles à la réalisation du projet.

» L'étendue du réseau serait d'ailleurs, conformément à l'usage, limitée au périmètre de la commune de Saumur.

» Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma haute considération.

> » Le Directeur général des Postes et des Télégraphes. »

C'est donc maintenant au maire de Saumur qu'il appartient d'agir.

Si les choses ne marchent pas, les commerçants de notre ville sauront à qui s'en prendre.

#### Assises de Maine-et-Loire SESSION DE MAI 1895

# Jurés titulaires

MM.

tone

anse

ս'սլ

fants.

gp

Cleur

d'0₁.

ar I

ie de

de la

Γėlέ

ucaq

nur

ettr

urs

aris

r. 5

urail

aris-

enne

rer-

race

365,

mes

gand

an-

ad-

nur

HIS

otal

est

SSe

Germain Gagneux, négociant à Chemillé. Jules Fillon, négociant à Saint Clément-dela-Place.

Jules Bouvet, négociant à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Georges Laquette, avocat à Saint-Augustin-

Joseph Bastard, propriétaire à Faye. Léon Levoyer, maire, à Fougeré.

Joseph Renault, négociant et adjoint à Parçay.

Louis Boutaud, maire à Morannes.
Augustin Falaizeau, négociant à Angers.
Lucien Benoît, entrepreneur à Angers.
Jean Maillet-Berge, propriétaire à Sou-langer.

Hippolyte Rivain, propriétaire à Saumur. Eugène Coutard, négociant à Saumur. Eugène Jaliot, notaire à Pouancé.

Alexis Griffon, métayer à Saint-André-de-la-Motte.

Eugène Hy, fabricant de pantousles à Saint-Macaire.

Pierre Jamain, propriétaire à Courchamps. Louis Cailleau, marchand de bois à La Breille. René Michaud, propriétaire à Thouarcé.

François Barrault, propriétaire à Distré.

Jean-Baptiste Duret, maître d'hôtel au Longeron.

François Derouetteau, propriétaire à Soulanger.

Pierre Marchais, propriétaire à Denée. Henri Emery, propriétaire à Saint-Mathurin. Victor Mahet, propriétaire à Allonnes.

De Villebois-Mareuil, propriétaire à La Ferrière.

Grégoire de Roulhac, contrôleur des contributions directes à Angers.

Pierre Breton, négociant à Longué. Germain Brault, cultivateur au Breil. Michel Taveau, négociant à Saint-Hilaire-

Saint-Florent.

Frédéric Blain, directeur d'assurances, à

Angers.

Louis Perrineau, propriétaire à Soucelles.

Adolphe Lerover, propriétaire à Trelazé.

Adolphe Leroyer, propriétaire à Trelazé. Ernest Préaubert, professeur au Lycée, à

Emile Boismard, capitaine en retraite, à Seiches.

Marie-Pierre de Saint-Genys, propriétaire et maire à la Chapelle-sur-Oudon.

Jurés suppléants

Abel Robert, propriétaire à Angers.

Maurice Richou, agent d'assurances à An-

Jean-Baptiste Santerre, négociant à Angers. Arthur Houdebine, marchand de grains à Angers.

#### Nomination dans le clergé

Par décision de Mer l'Evêque :

M. l'abbé Boiziau, professeur au collège Saint-Louis, de Saumur, a été nommé vicaire au Lion-d'Angers. VARENNES-SUR-LOIRE

### UN MYSTÈRE

Dans l'après-midi du 3 avril, un sieur Florian, chef de chantier sur la voie du chemin de fer d'Orléans entre Varennes-sur-Loire et Port-Boulet, remettait, à M. le chef de la gare de Varennes, un chapeau mou en feutre noir, un gilet de drap noir côtelé, une cravate « règate » bleu marin, une chemise fine en toile blanche, enfin une montre en argent, portant le n° 4082, et renfermée dans la poche du gilet, le tout ramassé par Florian sur la voie, entre les kilomètres 287 et 289, et qu'il supposait avoir été jeté par un voyageur du train 1402 venant d'Angers qui passe, à Varennes, vers 1 heure 9 du soir, lequel voyageur aurait changé de vêtements pour se déguiser.

On télégraphia au chef du train qui répondit n'avoir remarqué rien d'anormal. Avis fut alors donné aux commissaires spéciaux des gares voisines et à M. le commissaire de surveillance près la gare de Saumur. Aucune nouvelle d'un accident ou d'un sinistre quelconques ne fût transmise. Mais, le même jour, à 6 heures 1/2 du soir, au passage à niveau dit la Folie, commune de Chouzé, un « poseur » nommé Blanchard trouva, toujours sur la voie, un paletot de drap noir identique au drap du gilet.

Jusqu'à ce moment, aucun renseignement sur cette trouvaille bizarre. Le seul détail positif qu'ait recueilli l'enquète est celui-ci :

Une veuve Robineau, cultivatrice, domiciliée au passage à niveau du « Sue », commune de Chouzé, déclare avoir parfaitement remarqué, à la portière d'un wagon du train 1402, un homme, jeune, debout, en chemise et boutonnant le col de cette chemise. Mais il lui est impossible de préciser le signalement du voyageur.

#### CORON

#### Un faux somnambule

Dans la nuit du 2 avril, un voisin de Buffard, fermier aux Bretonnières, commune de Coron, se leva pour aller voir sa vache qui vélait et aperçut, par une fenètre d'une chambre où Buffard enfermait ses pommes de terre, un sieur X....., muni d'une chandelle et qui semblait compter les pommes de terre. Le bonhomme attendit la sortie du visiteur nocturne auquel il demanda ce qu'il faisait dans la chambre du fermier. X..... ne répondit pas, souffla sa chandelle et rentra vite chez lui, sans que le voisin pût voir s'il emportait quelque chose.

Le lendemain matin, Buffard, avisé du fait, examinait sa récolte qui lui parut notablement diminuée et informait la gendarmerie de Vihiers, laquelle vint interroger le personnage suspect.

X... protesta énergiquement contre l'accusation et prétendit n'avoir point bougé de son lit; mais, questionné sur ses antécédents, il avoua naïvement ne plus se souvenir du nombre de condamnations par lui subies notamment pour vol, aveu qui n'est point fait pour le laver du sou-ç n.

#### Ecole de Médecine d'Angers

Quatre élèves de l'Ecole de Médecine d'Angers viennent de subir avec succès les épreuves du concours pour l'externat des hôpitaux de Paris: MM. Mesnard Alfred, Souvestre, Lemesle et Bernard Paul.

850 candidats s'étaient mis sur les rangs, et dans la liste des 380 nominattons classées par ordre de mérite, qui ont terminé le concours, M. Mesnard arrive 9° et M. Souvestre 21°.

#### En conseil de guerre

Le nommé Champion, soldat au 435° de ligne, a été conduit avant-hier à Tours.

Ce militaire, inculpé de vol, passera prochainement devant le conseil de guerre.

#### Les prochaines Assemblées

Lundi de Pâques: Le Chapeau (commune de St-Lambert), Fontevrault, les Rosiers, Doué. Mardi de Pâques: Bourgueil.

Jeudi 18 avril: Longué (foire et assemblée).

Dimanche 21 avril: Parnay, Nueil, lle de Chouzé.

Dimanche 28 avril: Saint-Hilaire-Saint-Florent, Montsoreau, le Vaudelnay, Cléré, Saint-Georges-Châtelaison, Douces.

## État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 5 avril. — Michel-Georges-Hubert de Saulces de Freycinet, rue Beaurepaire, 42.

#### Publications de mariage

Prosper-Louis-Désiré Grosbois, employé de commerce, et Louise-Léocadie Thirebois, cuisinière, tous deux à Saumur.

Charles Duval, menuisier, et Léontine Frébot, couturière, tous deux à Saumur.

Victor-Noël Taveau, domestique, et Marie Granger, couturière, tous deux à Saumur.

#### DECES

Le 5 avril. — Pierre Moulard, sans profession, 76 ans, veuf de Victoire Lamiche, rue des Boires, 21.

Le 6. — Marie Minereau, épouse de Louis Guérin, sans profession, 34 ans, route de Varrains; — Armande-Alexide Turpault, 48 mois, rue de la Visitation, 60.

Le 7. — Marie-Pauline-Augustine Gromaire, 5 mois, impasse de Nantilly.

#### MEMENTO MORI

Ah! mes amis, quelle bombance, Ah! le délicieux festin! J'ai pu, par une heureuse chance, Déguster du vrai Chambertin, Boire et manger tout à mon aise, Entendre de très beaux discours... Peut-on penser au Pèr' Lachaise Au lendemain d'aussi beaux jours?

Le ministre a pris la parole
Pour complimenter Berthelot
Et l'encens de son hyperbole
Vers celui-ci montait à flot.
Il a parlé de la synthèse,
Pendant qu'on servait des p'tits fours...
Peut-on penser au Pèr' Lachaise
Au lendemain d'aussi beaux jours?

Il a parlé de l'analyse,
De la cohésion des corps,
Du procédé qui les divise
Et peut ressusciter les morts.
Il en parlait bien à son aise,
En homme qui vivra toujours.....
Peul-on penser au Pèr' Lachaise
Au lendemain d'aussi beaux jours?

Berthelot, qui se dit chimiste
Et veut sonder l'immensité,
M'a paru quelque peu fumiste
En montrant.... sa capacité.
J'analysais la mayonnaise
Pendant qu'il lisait son discours...
Peut-on penser au Pèr' Lachaise
Au lendemain d'aussi beaux jours?

J'éprouvai de la défiance A contempler tous ces farceurs, Parlant au nom de la science Et qui ne sont que des noceurs... Certes, je la trouve mauvaise Venant de ces faiseurs de tours, Quand je revois le Pér' Lachaise Au lendemain d'aussi beaux jours.

J'ai vu percer le bout d'oreille A ce banquet de francs-maçons : Avec le clair jus de la treille Ils voulaient souder leur tronçons C'était la nouvelle synthèse Employée avec des détours... Penseront-ils au Pèr' Lachaise Au lendemain d'aussi beaux jours ?

Ils ont vanté cette chimie, Qui fait santer les monuments, Cette fournaise où l'anarchie Viendra forger ses instruments. Ils n'ont pas vu l'âme française Qui meut nos corps et vit toujours Même au-delà du Pèr' Lachaise Dans le sein des divins séjours.

HENRI DELACROIX.

« En goûter une fois c'est l'adopter pour toujours ». A quoi s'applique donc cette phrase? Au Tapioca Rils. Demandez-en chez votre épicier, en exigeant sur le paquet la marque de fabrique qui consiste en un trèfle à quatre feuilles et vous m'en direz des nouvelles.

#### Bulletin Météorologique du 8 Avril

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre
Hier soir, à 5 h.

Ce matin, à 8 h.

Midi, 763 m/m au-dessus 16°
Hausse, "m/m
Baisse, "m/m
Température minima de la nuit au-dessus 4°

# MAGASINS du PRINTEMPS

#### SAUMUIR

ACTUELLEMENT Mise en Vente Générale

DE TOUTES LES

# NOUVEAUTÉS

DE LA SAISON

Occasions exceptionnelles
A TOUS LES COMPTOIRS

#### Belle Prime Gratuite Artistique

— Désireux d'être toujours agréables à nos clientes — et quelque sacrifice qu'il en résulte pour nous — nous sommes heureux de leur annoncer que par suite d'un traité spécial passé avec un artiste peintre du plus grand talent — ayant obtenu

Médaille d'Or — 1886 et 1893 et admis au Salon des Champs-Elysées nous leur offrirons, TOUTE LA SAISON, un BON PRIME — leur donnant droit à un Portrait peint à l'huile sur Panneau de Bois,

l'Académie de Peinture de France.

— Nous sommes certains que cette nouvelle si inattendue sera très appréciée des Dames et nous vaudra la visite de Tout-

de 14 sur 10, - exécuté par ce Lauréat de

— Ce Portrait sera adressé directement de Paris, franco, dans le délai de trois semaines.

Saumur.

AUX ENFANTS. — Grande distribution de Balles en celluloïd multicolore.



Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du D' CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du D' CABANES et vous serez guéri. Dérêt Phie DERBECQ, 24, Rue de Charonne, Paria et Toutes Phalmacies. Envoi franco contre timbres.

Etude de Mº LELIÈVRE, notaire à Saumur.

## A VENDRE Une Propriété

Appropriée pour une industrie Sise aux Gravelles ou a la Pierre-Couverte, à Bagneux,

Exploitée par M. Besnard.

S'adres er à Me LELIÈVEE, notaire.

es er a we Lelievee, notatre.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

# TISANE DUSSOLIN

La Tisane Dussolin guérit l'Anémie, la Chlorose, les Lourdeurs et Maux de tête, les Rhumatismes, la Goutte, les Douleurs; elle reconstitue et purifie le sang, chasse les laumeurs.

Priz: 450 le flacon.—Se trouve à Paris, chaz DERBECQ, Phier, 24, ros de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France.

Dépôt à Saumur, Pharmacie DESCHAMPS, 11, 13, 15, rue Saint-Jean.

Etudes de Mª LECOY, avoué à Saumur, rne Pavée, nº 1, Et de Me FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans, nº 67.

## VENDRE

Aux enchéres publiques En cinq Lots

En l'étude et par le ministère de Me FOURCHAULT, notaire a Saumur, commis à cet effet,

# UNE MAISON

SITUÉE A SAUMUR, rue du Marché-Noir, nº 15

## 2° Une MAISON

SITUÉE A SAUMUR,

rue du Marché-Noir, nº 18;

The Grande MAISON

SITUÉE A SAUMUR, rue du Marché-Noir, nº 17, 49 et 21

4° UNE MAISON

SITUÉE A SAUMUR, place Saint-Pierre no 28; 5° Une PROPRIETE

AU VAC-LANGLAIS Avec ses circonstances et dépendances,

Située commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Le tout dépendant de la communauté d'entre les époux Rivaud-

L'ADJUDICATION aura lieu le Lundi 29 Avril 1895, à une heure du soir.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra:

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties par le Tribunal civil de Saumur, le seize mars mil huit cont quatre-vingt-quinze, enregistré et signifié :

Et aux requête, poursuites et diligences

Madame Emilienne Voisin, épouse sépa-rée de corps et de biens de M. Rivaud, son mari, ci-après nummé, la dite dame demeurant à Saumur, chez les Sœars de Sainte-Anne, à la Gueule-du-Loup,

Ayant pour avoné constitué Me HENRY LECOY, exerçant près le Tribunal civil de Sammur, demeurant dits ville, rue l'avée,

En présence ou lui dûment appelé de : M. Adolphe Rivaud, propriétaire, ancien pharmacien, demeurant à Saumur,

Ayant pour avoué constitue Me André DURANCEAU, exerçant près ledit Tribunal de Saumur, demeurant dite ville, rue Cen-

drière, nº 8; Il sera, le lundi vingt-neuf solr, en l'étude et par le ministère de Mº FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans, numero 67, commis à cet effet par le jugement sus-daté, prucédé à la vente aux enchères publiques, en cinq lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'ex-

chochochochochochochochochochoch

tinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des in-meubles dont la désignation suit :

#### DESIGNATION

Premier Lot

Une MAISON, sise à Saumur, rue du Marché-Noir, numéro 15, élevée sur cave, comprenant rez-de-chaussée et deux éta-

ges, petite cour derrière et hangar; Droit à la pompe placée devant la maison, située même rue, numéro 17,

Joignant pardevant la rue, au fond et à droite la maison, rue du Marché-Noir, numéro 17, et à gauche cette dernière maison et M. Rabonan.

Mise à prix..... 5,000 fr. Deuxième Lot

Une MAISON, sise à Saumur, rue du Marché-Noir, numéro 18, élevéc sur cave, contposée d'un rez-de-chaussée et de deux étages de chacun une chambre, mansardes et grenier sur le tout ;

Lieux d'aisances : Droit à la pompe placée devant la maison sise même rue, numéro 17; joignant d'un côté M. Raymond Girard, d'autre côté Madame Nanceux, au fond M. Lambert et par

devant la rue.

Mise à prix..... 3,000 fr. Troisième Lot Une GRANDE MAISON, sise à Saumur, rue du Marché-Noir, noméros 17, 19 et 21, divisée en deux parties súparées par une cour pavée, allant du portail à la maison

place Saint-Pierre, numéro 28, savoir : Première partie. — Un corps de bâtiment sur la rue à gauche de la porte cochère, élevé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, grenier an-dessus;

Autre grand corps de bâtiments derrière, en hémicycle, servant d'établissement de bains, élevé sur caves, d'un rez-de-chaussée, d'un premier et deuxième étage servant de

Petit jardin devant ce corps de bâtiments; petit hangar à la suite du bâtiment en hémicycle donnant accès à un sous-sol compris dans le présent lut (le surplus du bâtiment faisant partie de la maison place Saint-Pierre, numéro 28); cave onvrant dans ce

sous-sol et s'étendant sous ladite maison; Petite cour derrière le bâtiment en hémicycle; cabinets d'aisances au rez-de-chaussée (ceux du premier étage faisant partie de la maison composant le quatrieme lot ); petit bâtiment à côté élevé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, servant aux bains de barège;

Autre bâtiment derrière celui en hémicycle, élévé d'un rez-de-chaussée seulement, servant de salle de repos ; autre bâtiment à la suite servant à l'hydrothérapie;

Pompe dans le mur en façade sur la rue ; Deuxième partie. — Grand corps de bâ-timent sur la rue à droite de la porte cochère, élevé sur cave, d'un rez-de-chaussée et de deux étages, grenier au-dessus; Autre corps de bâtiment derrière, élevé

sur cave, d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, grenier dessus;

Le tout d'un seul tenant, joint par devant la rue du Marché-Noir, au fond M. Lecomte, M. Papin et la maison place Saint-Pierre, numéro 28, au nord M. Rabouan et au midi M. Normandine et Madame Biémont ou ses représentants, d'avec qui elle est séparce par un passage.

Mise à prix...... 30,000 fr.

Quatrième Let

MAISON, sise à Saumur, place Saint-Pierre, numéro 28, élevée sur cave, comprenant:

Un corps de bâtiment sur la rue [élevé d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage, grenier au-dessus ;

Pompe dans ce corps de bâtiment; entresol et un premier élage, grenier au-

Autre corps de bâtiment comprenant : un dessus (la cave et le rez-de-chaussée de re bâtiment font partie de la maison rue du Marché-Noir, numéros 17, 19 et 21); cave allant sous la maison voisine appartenanta M. Tabourdeau.

Le tout joignant par devant la rue, au fond la maison rue du Marché-Noir, numéros 17, 19 et 21, à droite M. Lecomte et à ganche M. Papin et la Caisse d'épargne.

Mise à prix ..... 6,000 fr. Cinquième Lot

Une PROPRIÈTE, située au Van-Langlais, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, comprenant :

1. Maison de maître élevée d'un rez-dechaussée et d'un premier étage; Grenier sur le tout :

Et un pavillon de deux chambres à coucher, petile cuisine, autre grande chambre, deux chambres hantes au-dessus de la cuisine de la ferme ; grenier au-dessos ;

Cour, volailler avec grenier au-dessus ; Remise, écurie et serre-bois, avec gre-

nier sur le tout; jardin; 20 Et les bâtiments d'exploitation, élevés d'un rez-de-chaussée, composé d'une roi-sine, chambre à coucher et deux petites chambres;

Deux écuries, grenier 2u-dessus; deux toits à purcs, avec grenier au dessus : Petite chambre au levant des toits à porcs;

Serre-bois et servitudes diverses ; Cave avec pressoir, pompe;

3º Et diverses pièces de terre, pâture,

vigne et landes; Le tout formant un ensemble d'une contenance de buit hectares quatre-vingt-treize ares soixante-deux centiares, désignés au cadastre sous les nuniéres 300 bis, 302 P bis, 308 p, 309, 310, 390 p, 393, 394 p, 395. 396, 397 p, 398, 399, 400, 401, 402, 402 bis, 403, 404, 404 bis, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416 417, 418, 419, 421, 423 et 580 P de la. section D, du plan cadastral de ladite com-mune de Saint-Hilaire-Saint-Forent.

Mise à prix..... 20,000 fr. Total des Mises à prix : 64,000 f.

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

Saumur, le huit avril mil huit cent quatre-vingt-quinze.

LECOY.

Pour les renseignements, s'adresser :

. 1° A M° LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, nº 1;

2º A Mº DURANCEAU, avoué co-licitant, à Saumur, rue Cendrière;

3º A Mº FOURCHAULT, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges;

4º A Me LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire;

5º Et à M. PROUST, sequestre, à Saumur, rue Dacier, nº 43.

# Bouchard-Bayle

Architecte Métreur Expert 47, Rue Dacier, Saumur

Géométrie, Expertise, etc.

Etude de Me FOYER, notaire à Maulévrier.

TEUDBE A l'Amiable

La MÉTAIRIE de

LA CEALOPINEEE Située commune de Coron Contenant 60 hectares. Batiments neufs.

Revenu par bail authentique q i commencera à courir le 23 avril 4895. . . . . . . . . 3,900 fr.

S'adresser, pour traiter audit Mc FOYER.

#### LOUER PRÉSENTEMENT

PROPRIETE

A Saint-Martin Maison et I bectare de Jardin bien

affruité, pièce d'eau, remise, écurie, greniers, à 15 minutes du chemin de fer.

S'adresser au bureau du journal.

IIN JARBIN AVEC petit PAVILLON

Bien affruité et en plein rapport, rue de l'Abattoir. S'adresser à M<sup>me</sup> JUSSEAUME, rue d'Alsace, 1.

S'ADRESSER AU CAFÉ, PLACE DE LA BILANGE, 6, SAUMUR.

### La Nationale

C'e d'Assurances contre l'incendie et sur la vie Assurances

Vie entière, Mixte, Terme fixe RENTES VIAGÈRES

S'adresser à M. H. CESBRON, agent général, rue de l'Ancienne-Messagerie, 9.

Valou

ieans

itre i

critic

Hout

# epicerie nouvelle

38, Rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

# E. CHAUVEAU

Pommes de Terre et Artichauts nouveaux

Petits pois moyens, la 1/2 boite . . . » 50 la boîte. . . . » 70 — . . . » 60 extra . . . » 60 extra Asperges (qualité incomparable). . . . . . . . . . 4 25 Sar ines à l'huile . . . . . . . . . . . . la boîte depuis. » 35

PRIMEURS: Petits pois. Haricots verts, Radis. Flageolets, fonds d'artichauts, quenelles de poissons, anguilles à la gelée, matelotte d'anguilles, etc. - Petits pois de la Maison Rœdel, de Bordeaux. Nota. — Conserves hors ville par 5 kilos net, remise des droits d'octroi.

# EPICERIE PARISIENNE

# IMBERT

Exposition des Articles de Pâques

Œufs en sucre et en chocolat, Bonbonnières, Œufs en satin et sparterie Grand assortiment de Vannerie fine. Porcelaines, etc.

Dernières créations de l'Art Parisien

PAINS D'ÉPICES GUILLOUT

PRIMEURS. - Artichants, Endives, Pommes de terre, Radis, etc.

Jambons d'York, 1re qualité, le 1/2 kil. 1 40. Entier, 1/2 kil. 1 30

Saucisses de Strasbourg, Saucissons de Lyon, Arles et Bretagne. Beurre de Brutagne pour la table et la cuisine, les Mardis et Vendredis

Saumur, imprimerie Paul Godet.

# Total contraction of the contrac

DE DE LA SA

Affaires considérables vendues très bon marché NOMBREISES OCCASIONS AU COMPTOIR DES TISSUS POUR ROBES. COSTUMES. BLOUSES ET CORSAGES

Pour inaugurer la NOUVELLE SAISON, les Magasins de LA GLANEUSE offriront à leurs Clientes, les Lundi 1 er et Samedi 6 Avril, de maguifiques Bouquets de VIOLETTES DE NICE.

A CHARLA CHARLA

. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. - Entrepôt direct Produits Alimentaires Félix POTIN.

Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur. Je défie toute concurrence pour la qualité de Vin rouge 35 c. le litre. — Vin blanc 45 c. le litre. 26 litres pour 25 Livraisou à domicile par 6 litres. mes Vins. P. ANDRIEUX.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,